



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF PARKINSON

Inadmissible rupture de médicaments pour les malades de Parkinson Une situation préoccupante dénoncée par les associations de patients

Paris, le 11 septembre 2018 – Depuis des mois, les malades de Parkinson subissent régulièrement les conséquences des ruptures de stocks des médicaments les plus courants ! Selon un arrêté du 27 juillet 2016 fixant la liste des classes thérapeutiques, ces médicaments ont un intérêt thérapeutique majeur, comme mentionné à l'article L. 5121-31 du code de la santé publique. Encore une fois et de façon répétitive depuis quelques années, les malades doivent faire face à des ruptures de stock de médicaments prescrits par leurs neurologues : trop, c'est trop !

Cette fois, la rupture concerne un médicament considéré comme une spécialité de fond dans la prise en charge des malades de Parkinson et le réapprovisionnement n'est prévu que pour mars 2019, soit dans près de 7 mois !

Outre la gravité médicale de cette situation, l'absence de ces traitements génère énormément de stress chez les patients et leurs proches. Une angoisse justifiée puisqu'en l'absence de traitement régulier dans la journée, le corps du malade de Parkinson se rigidifie avec des mouvements de plus en plus lents.

Quelles sont les réponses apportées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ? Un plan pour accompagner la pénurie.

Que répondent les laboratoires face à ces vagues de rupture ? Ils déclarent faire de leur mieux pour minimiser ces ruptures, évoquant parfois des problèmes de conditionnement, d'approvisionnement de la molécule, des arrêts de chaîne de fabrication...Des problèmes récurrents dont la fréquence ne fait que croître au fil des ans, plus 30% d'augmentation entre 2016 et 2017 toute pathologie confondue !

Enfin, que répond la Ministre des Solidarités et de la Santé et son cabinet ? Les actions de l'ANSM seront suivies de près, mais encore ? Des sanctions financières seront-elles appliquées aux laboratoires dont les plans de gestion des pénuries ne permettent pas d'apporter aux malades les soins thérapeutiques dont ils ont besoin ?

Une Mission d'information sur la pénurie des médicaments a été ouverte au Sénat, présidée par M. Y Daudigny. Nous souhaitons vivement que cette investigation qui vise à interroger l'ensemble des acteurs apporte une voie permettant enfin de sortir de cette prise d'otage insupportable pour les malades. Le rapport doit être livré fin septembre.

Les 200 000¹ malades de Parkinson représentés par les associations de patients tirent la sonnette d'alarme sur cette situation inacceptable ; malgré un arrêté, le pouvoir du politique est de fait mis en cause, la crédibilité de nos instances est fortement interrogée.

¹ CIRCULAIRE N°SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A /CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019

Les associations de patients demandent la considération de la protection des médicaments qui traitent la maladie de Parkinson ainsi que le respect des engagements des politiques. D'une même voie ils réclament de la cohérence pour espérer des conditions de vie les plus acceptables !

Membres du Collectif Parkinson :

Association des Groupements de Parkinsoniens de la Loire (AGPL) - 14, lotissement Le Maissonnet – 42650 St Jean Bonnefonds - Président : Daniel DAL-COL

Comité d'Entente et de Coordination des Associations de Parkinsoniens (CECAP) – 11, bd Vauban – 13006 Marseille – Président : Jean GRAVELEAU

Fédération Française des Groupements de Parkinsoniens (FFGP) – 54, bd de Vaugirard – 75015 Paris – Présidente : Marilyn RESSMER

France Parkinson – 18, rue des Terres au Curé – 75013 Paris – Président : Didier ROBILIARD

Franche-Comté Parkinson (FPC) – 2a, rue des Jardins – 25000 Besançon – Présidente : Andrée GOUGET

Parkinsonia – 12, rue Pépinière – 71200 Le Creusot – Président : Roger BERTHIER

Contact Presse :

Florence Delamoye – Directrice France Parkinson – f.delamoye@franceparkinson.fr – 06.77.08.55.21